
Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du 13 juin 2020

L'an deux mille vingt et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 08 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Françoise SAINT-PIERRE, Frédéric PANTEL, Jean VALMALLE, Julie ROSSET, Hilde VANHOVE, Bernard CHAPEL, Marylène PIN, Géraldine BENDER, Bernard GUIN, Sylvie TINEL, Danielle ROCHER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Hilde VANHOVE

Ordre du jour :

1. Taxes locales 2020
2. 2020 - Budget de la commune
3. Avenant au marché de travaux AEP La Coste
4. 2020 - Budget de l'Eau et Assainissement
5. Prime exceptionnelle - COVID 19
6. Questions diverses

Objet : TAXES LOCALES 2020 - DE 050 2020

VU la loi de finances n° 2009-1673 pour 2010 et la loi de finances rectificative n° 2009-1674 pour 2010, portant réforme de la taxe professionnelle,

VU les articles 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts,

VU l'état 1259 transmis le 05 avril 2020 par courrier électronique par Madame la Préfète portant notification des bases d'imposition et des allocations compensatrices pour 2020,

VU l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 relatif à la refonte de la fiscalité locale ; du fait de cette réforme, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 (ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020),

CONSIDERANT que la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle susvisée, induit un recalcul des taux de référence, afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et régionale et des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat, conformément à l'article 1640 C du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que les ressources de la commune s'étant accrues après la réforme, un prélèvement d'un montant de 12 847,00 € abondera le fonds national de garantie de ressources,

CONSIDERANT que le produit fiscal à taux constants obtenu par application aux bases d'imposition notifiées des taux votés en 2019, s'élève à 38 055,00 €,

VU le transfert à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère (conseil communautaire du 29 septembre 2017) de l'ensemble des nouveaux produits à percevoir, relatifs au transfert de fiscalité, afin d'instaurer un régime de fiscalité professionnelle unique à savoir la composante de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), visées aux articles 1519 D à 1519 H du Code Général des Impôts, ainsi que la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, visée à l'article 1519 I du Code Général des Impôts,

VU le produit prévisionnel de taxe d'habitation à percevoir en 2020 (calculé à partir du taux 2019) ; ce produit s'élève à 46 042,00 €,

VU le produit à percevoir au titre des allocations compensatrices allouées par l'Etat en contrepartie du manque à gagner résultant des exonérations décidées par la loi de Finances ; ce produit s'élève pour 2020 à 3 950,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité (Abstention de Madame Danielle ROCHER)

ARTICLE 1 :

EST DECIDE d'augmenter, pour 2020, de 0,5 % les taux des deux taxes de fiscalité directe locale suivantes :

- Taxe Foncière (bâti) : 14,28 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 107,11 %

ARTICLE 2 :

Pour chacune des deux taxes, le produit correspondant pour 2020 s'élève à :

Taxe Foncière (bâti) :	236 300,00 €	X	14.28 %	=	33 744,00 €
Taxe Foncière (non bâti) :	4 200,00 €	X	107.11 %	=	4 499,00 €
TOTAL :					38 243,00 €

Objet : 2020- BUDGET DE LA COMMUNE - DE 051 2020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Commune du Pompidou,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Vu les articles L. 2311-2, L. 2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

EST ADOPTE le Budget Primitif de la Commune du Pompidou pour l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **529 165,00 €** dont **329 319,00 €** en section de fonctionnement et **199 846,00 €** en section d'investissement.

ARTICLE 2 :

VOTE par chapitre le Budget Primitif 2020 de la commune qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	64 522,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 065,00
014	Atténuations de produits	13 347,00
65	Autres charges de gestion courante	90 387,25
66	Charges financières	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00
022	Dépenses imprévues	3 192,00
023	Virement à la section d'investissement	9 401,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 204,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		329 319,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 350,00
70	Produits des services, du domaine, vente	9 080,00
73	Impôts et taxes	86 097,00
74	Dotations et participations	150 295,00
75	Autres produits de gestion courante	22 304,00
76	Produits financiers	2,59
77	Produits exceptionnels	2 500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 690,41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		329 319,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
23	Immobilisations en cours	180 159,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 686,00
041	Opérations Patrimoniales	1,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		199 846,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	117 708,57
16	Emprunts et dettes assimilées	38 052,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	446,00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 401,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 199,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	9 038,68
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		199 846,00

A l'occasion de l'examen du budget de la Commune, sont abordées les questions suivantes :

- L'ouverture du camping municipal pour la saison estivale : après débat, il est décidé d'ouvrir le camping uniquement aux camping-caristes, à compter du 15 juillet ; les sanitaires resteront fermés, la commune n'étant pas en mesure d'en assurer un entretien correct, en adéquation avec les prescriptions liées à l'épidémie de coronavirus ;
- L'entretien et la gestion du terrain de tennis, ainsi que du terrain de boule. Une réflexion doit être engagée rapidement sur ce sujet afin de voir quelles solutions peuvent être proposées pour faire évoluer la situation ;
- Les problématiques liées à la difficulté à louer les appartements du Château, et l'éventualité d'une dénonciation du bail à construction par l'organisme HLM « Le Polygone ».

Objet : 2020- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DE 052 2020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du **Service de l'eau et de l'assainissement** du Pompidou,

LE CONSEIL MUNICIPAL **Après en avoir délibéré**

Vu les articles L. 2311-2, L. 2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

EST ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Pompidou qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **424 520,00 €** dont **86 533,00 €** en section de fonctionnement et **337 987,00 €** en section d'investissement.

ARTICLE 2 :

VOTE par chapitre le Budget Primitif 2020 du service de l'Eau et de l'Assainissement du Pompidou qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 022,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000,00
014	Atténuation de produits	3 675,00
65	Autres charges de gestion courante	2 700,00
66	Charges financières	16 056,00
67	Charges exceptionnelles	8 075,00
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 005,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86 533,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	37 520,00
74	Subventions d'exploitation	23 665,25
75	Autres produits de gestion courante	0,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 994,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	353,67
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		86 533,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (dont 4 440 € en restes à réaliser)	5 440,00
21	Immobilisations corporelles (dont 133 560,00 € en restes à réaliser)	283 688,00
23	Immobilisations en cours	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 741,00
020	Dépenses imprévues	9 124,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 994,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		337 987,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement (dont 197 490,00 € de restes à réaliser)	260 327,62
1641	Emprunt en euros	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 005,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	34 654,38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		337 987,00

Objet : Travaux de raccordement AEP des hameaux de Saint-Flour, La Coste - Avenant n°1 au marché de travaux - DE 053 2020

Madame le Maire informe l'assemblée que l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne de Mende, retenue pour assurer les travaux de raccordement des hameaux de La Coste et Saint-Flour du Pompidou sur le réseau d'adduction de Tartabissac (*délibération n° 070-2019 du Conseil municipal en date du 23 novembre 2019*) présente un avenant aux travaux initialement prévus. En concertation avec le Cabinet FAGGE et Associés, Maître d'œuvre, et la commune du Pompidou, Maître d'ouvrage, il a été décidé d'effectuer des modifications et ajouts des prestations suivantes :

- ◆ Ajout de branchements particuliers AEP
- ◆ Augmentation du linéaire de tranchée classique au dépend de la tranchée à la trancheuse
- ◆ Modification du modèle de réducteur de pression ajout de la partie stabilisation en sécurité
- ◆ Mise en place des procédures COVID 19
- ◆ Réfection tête de buse au droit d'un aqueduc et reprise soutènement
- ◆ Réfection de chaussée complémentaire suite à la réalisation des tranchées et due au mauvais état de la chaussée en place, découvert en cours de chantier
- ◆ Augmentation de la surface de reprise de chaussée suite au passage des tranchées.

VU les prix nouveaux communiqués par le titulaire du marché, selon la mise au point en date du 25 mai 2020, et les devis transmis,

Considérant que le marché conclu entre la Commune et l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne de Mende s'élevait à **124 393,02 € HT (149 271,62 € TTC)** répartis comme suit :

- Tranche ferme, réseau de La Coste : 98 778,04 € HT
- Tranche ferme, réseau de La Blaquièrre : 25 614,98 € HT

Considérant les modifications financières introduites par l'avenant présenté :

- Montant sur postes du marché AEP : + 1 746,83 € HT (+1 574,08 € sur TF La Coste et 172,75 € HT sur TF La Blaquièrre)
- Montant sur postes du marché voirie : + 12 542,40 € HT
- Montant sur prix nouveaux : + 38 258,50 € HT
- Montant de l'avenant au Marché : **+52 547,73 € HT (63 057,28 € TTC)**
Soit une augmentation de **35,20 %** du montant du marché,

Considérant que le nouveau montant du marché public sous maîtrise d'ouvrage communale s'établit donc à **124 393,02 € HT + 52 547,73 € HT = 176 940,75 € HT soit 212 328,90 € TTC (TVA 20 %)**,

Considérant que les travaux sur les réseaux d'eau potable des hameaux de La Coste et de Saint-Flour ont été entrepris conformément à l'ordre de service n°1 en date du 27 décembre 2019. Compte tenu des travaux supplémentaires entrepris, de la suspension du chantier pendant la période de confinement, le délai d'exécution initial du marché (16 semaines) n'est plus adapté.

Par conséquent, il est proposé de porter le délai de réalisation des travaux de 16 à 18 semaines. L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses réserves éventuelles par écrit dans les quinze jours qui suivent la remise de l'ordre de service n°3 - prolongation du délai d'exécution.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant n°1 modifiant le marché public conclu entre la Commune du Pompidou et l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne de Mende pour les travaux de raccordement des hameaux de La Coste et Saint-Flour du Pompidou sur le réseau d'adduction de Tartabissac. Cet avenant porte le montant du marché de **124 393,02 € HT à 176 940,75 € HT (212 328,90 € TTC)**.

ARTICLE 2 :

Le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont prévus et inscrits au Budget de la Commune.

ARTICLE 4 :

Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

Constitution des Commissions communales :

- **Finances et Administration générale** : présidée par Françoise SAINT-PIERRE
Membres : Frédéric PANTEL, Jean VALMALLE, Julie ROSSET, Bernard CHAPEL, Hilde VANHOVE

- **Eau et Assainissement** : présidée par Frédéric PANTEL
Membres : Françoise SAINT-PIERRE, Jean VALMALLE, Julie ROSSET, Géraldine BENDER, Danielle ROCHER,

- **Voirie** : présidée par Jean VALMALLE
Membres : Françoise SAINT-PIERRE, Frédéric PANTEL, Julie ROSSET, Géraldine BENDER,

- **Bâtiments communaux** : présidée par Frédéric PANTEL
Membres : Françoise SAINT-PIERRE, Jean VALMALLE, Julie ROSSET, Bernard CHAPEL, Hilde VANHOVE, Danielle ROCHER, Géraldine BENDER,

- **Affaires sociales et santé** : présidée par Sylvie TINEL
Membres : Françoise SAINT-PIERRE, Julie ROSSET, Bernard CHAPEL, Hilde VANHOVE

- **Projets transversaux** : présidée par Bernard CHAPEL
Membres : Françoise SAINT-PIERRE, Julie ROSSET, Bernard GUIN, Marylène PIN, Sylvie TINEL

Date des prochains Conseils municipaux

- **Samedi 11 juillet à 11 h, précédé de la plantation de l'arbre de la fraternité (apéritif offert à la population)**
- **Samedi 22 août à 20 heures**

TABLE RÉCAPITULATIVE

de la séance du 13 juin 2020

DATE	NUMERO	OBJET
13/06/2020	DE_050_2020	TAXES LOCALES 2020
13/06/2020	DE_051_2020	2020- BUDGET DE LA COMMUNE
13/06/2020	DE_052_2020	2020- BUDGET EAU ET ASSANISSEMENT
13/06/2020	DE_053_2020	Travaux de raccordement AEP des hameaux de Saint-Flour, La Coste - Avenant n°1 au marché de travaux
13/06/2020	DE_054_2020	Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Géraldine BENDER,



Bernard CHAPEL,



Bernard GUIN,



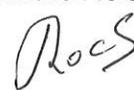
Frédéric PANTEL,



Marylène PIEYRE-PIN,



Danielle ROCHER,



Julie ROSSET,



Françoise SAINT-PIERRE,



Sylvie TINEL,



Jean VALMALLE,



Hilde VANHOVE



